

[Text]

autre question. Comment se fait-il que les conseils régionaux de bien-être, de développement ou de loisir n'aient pas reçu d'invitation à présenter des mémoires. Ces conseils sont représentatifs de la population.

M. Prud'homme: Monsieur le président, je soulève une question de privilège parce que je ne crois pas pouvoir laisser passer une assertion semblable. Si c'était vrai qu'il n'y a pas eu de convocation ici, dans la région de Sherbrooke, je m'objecterais personnellement. Alors j'aimerais que le greffier ou les employés de la Chambre des communes nous disent si les annonces qui devaient être faites l'ont été. Je crois savoir que des gens ont répondu à de telles annonces. Autrement vous auriez raison de dire que vous avez été prévenu à la dernière minute, je m'y objecterais personnellement. Mais je crois savoir que la formule qui a été utilisée partout au Canada est la même qu'à Sherbrooke. J'aimerais qu'on nous dise quand les annonces ont été publiées. Je crois qu'elles l'ont l'été selon les règles du Comité.

Le coprésident suppléant (le sénateur Molgat): Je peux vous dire que j'ai ici une copie d'une des réclames qui a paru annonçant la réunion de Sherbrooke, que j'ai une lettre d'une personne de Thetford Mines, lettre datée du 24 février et répondant à cette annonce. Il y a donc des annonces qui ont été publiées dans cette région et il y en a eu quatre depuis six semaines.

Une voix: Dans quel journal?

M. Gilbert: Dans quel journal?

Le coprésident suppléant (le sénateur Molgat): Dans tous les journaux de la région et je dois vous dire aussi que dans tous les cas, non seulement ici mais de partout au Canada, ces annonces étaient bilingues, donnant exactement le même traitement aux deux langues.

M. Gilbert: Maintenant, je voudrais poser une question au témoin. Je ne sais pas de quelle façon vous avez élaboré votre document...

Le coprésident suppléant (le sénateur Molgat): Monsieur, je dois vous dire que vos trois minutes sont écoulées.

Des voix: Non! Non!

Le coprésident suppléant (le sénateur Molgat): Voulez-vous, s'il vous plaît poser votre question rapidement?

M. Gilbert: Oui, monsieur. Mes premières questions, je vous le rappellerai, étaient des questions préalables.

Des voix: Bravo.

M. Gilbert: Au sujet du document de ces messieurs je voudrais savoir s'ils ont consulté leurs membres ou les travailleurs de la région pour élaborer leur document. Enfin qui a participé à l'élaboration de ce document?

M. Hubert: Ce document, comme je l'ai dit au début, est en préparation depuis 1964. La première version a été présentée au Comité de la constitution, de l'Assemblée législative de Québec en 1965. Il a été ensuite révisé lors de nombreuses rencontres auxquelles assistaient chaque fois de 100 à 500 personnes, dans les diocèses de Québec, à Sherbrooke, à Valleyfield, à Amos et à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

[Interpretation]

how come that regional welfare councils, development or recreation councils were not invited to submit briefs? These councils represent the population.

Mr. Prud'homme: Mr. Chairman, on a question of privilege, since I cannot allow such an assertion to pass unnoticed. If it was true that no one in the Sherbrooke area had been invited to this meeting, I for one would object. And I must insist that the clerk of the Committee or the House of Commons staff tell us if advertisements were published as expected. It seems to me that some people answered those advertisements. Otherwise, you would be right in saying that you were called at the last minute, and I would object personally. But it seems to me that the same formula applied to Sherbrooke as to everywhere else in Canada. I would like to be informed as to when the advertisements were published. I feel advertisements were published according to the rules of the Committee.

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): I can tell you that I have here a copy of an add announcing the meeting in Sherbrooke, that I had a letter from a person in Thetford Mines, dated February 24 and answering this ad. So there been advertisements in that area and there were four ads in the past six weeks.

From the Floor: In what newspaper?

Mr. Gilbert: In what newspaper?

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): In all the newspapers in the area and I may add that, in all cases and not only in this particular case, but everywhere in Canada, those adds were bilingual, giving an equal share to both languages.

Mr. Gilbert: Now, I would like to ask a question to the witness. I do not know you went about preparing your document...

The Acting Joint Chairman (Senator Molgat): Mister, I must tell you that your three minutes are over.

From the Floor: No. No!

The Acting Joint Chairman: Will you please ask your question quickly?

Mr. Gilbert: Yes, Mr. My first questions I will remind you, were preliminaries.

From the Floor: Bravo

Mr. Gilbert: About the document prepared by these gentlemen, I would like to know if they have consulted with members or workers in the area while preparing this document. In other words, who made up the document?

Mr. Hubert: This document, as I said at the beginning has been in the making since 1964. The first version was submitted to the Committee on the Constitution, of the legislative Assembly of Quebec, in 1965. It was revised later on following numerous meetings of about 100 to 500 people each time, in the Quebec diocese, at Sherbrooke, Valleyfield, Amos and Sainte-Anne-de-la-Pocatière.